

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 11 Avril 2024**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2024-02-34 - HABITAT (8.5) - RELANCE DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA REFORME NATIONALE DU LOGEMENT SOCIAL**

**DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024**

**DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRAS Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	7 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Fabrice DE SANTIS
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	2024-02-01 : <u>54 Présents</u> . 2024-02-02 : <u>53 Présents</u> . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>55 Présents</u> . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>56 Présents</u> . 2024-02-21 : <u>55 Présents</u> . 2024-02-22 : <u>56 Présents</u> . 2024-02-23 : <u>50 Présents</u> . De la 2024-02-24 à la fin : <u>56 Présents</u> .
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	2024-02-01 : <u>61 Votants</u> . 2024-02-02 : <u>60 Votants</u> . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>62 Votants</u> . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>63 Votants</u> . 2024-02-21 : <u>61 Votants</u> . 2024-02-22 : <u>63 Votants</u> . 2024-02-23 : <u>57 Votants</u> . De la 2024-02-24 à la fin : <u>63 Votants</u> .

Les principaux objectifs de la réforme nationale du logement social sont d'accroître la transparence, l'efficacité et l'équité des attributions des logements sociaux, en améliorant, entre autre, l'information du demandeur de logement social et la simplification de ses démarches de recherche.

La CC2T, dotée de cette compétence, a donc créé en 2015, par délibération, sa Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et organisé 3 séances plénières dans les années qui ont suivi. Cette instance collégiale a permis de présenter et partager le diagnostic du logement social et les « profils » des demandeurs sur la CC2T ainsi que de mettre en exergue les principaux enjeux locaux liés à la réforme et devant être inscrits dans un Document d'Orientations Stratégiques.

La CIL représente donc un lieu d'échanges, de concertation, d'élaboration et de suivi des documents stratégiques prévus par la loi. Elle est notamment garante d'une recherche de mixité sociale - notamment dans le Quartier Politique de la Ville de Toul - et d'équilibre des territoires. Sa composition doit être conforme à l'article L441-1.5 du Code de la Construction et de l'Habitat avec divers collègues : institutionnels, communes membres, bailleurs sociaux et associations.

Pour le territoire de la CC2T, sa composition est la suivante :

- Collège « institutionnels »
  - Le Préfet du Département de Meurthe-et-Moselle ou son représentant,
  - Le Président de la Communauté de Communes Terres Toulaises ou son représentant,
  - Le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant,
  - Le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ou son représentant,
- Collège « communes membres CC2T »
  - Les Maires des communes membres de la CC2T ou leurs représentants,
- Collège « bailleurs sociaux et représentants »
  - Les Présidents (ou leurs représentants) des bailleurs sociaux possédant un parc sur le territoire de la CC2T,
  - Le Président (ou son représentant) de l'association Habitat et Humanisme,
  - Le Président de l'Association Régionale des bailleurs sociaux (ARELOR) ou son représentant,
- Collège « réservataires »
  - Les Présidents (ou leurs représentants) de tout organisme titulaire de droit de réservation de logements sociaux,
  - Les représentants des organismes agréés par l'Etat en application de l'article L365-2,
- Collège « Associations / partenaires »
  - Les Présidents (ou leurs représentants) d'associations de l'habitat dont un des objets est l'accompagnement des publics en difficultés et défavorisés dont l'AGAFAB<sup>1</sup>, ARELIA, Amitiés tziganes...
  - Les Présidents des associations de locataires (ou leurs représentants) dont la Confédération Générale du Logement...
  - Les représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement mentionnées à l'article 31 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 (ou leurs représentants),

---

<sup>1</sup> Association de Gestion et d'Animation du Foyer Aristide Briand

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,  
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté,  
Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique,  
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale  
Vu l'article L441-1-5 du Code de la construction et de l'habitation,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, approuvé en Conseil Communautaire du 15 juin 2023,  
Vu le contrat de Ville de Toul 2024-2030 dont la signature a été approuvée par délibération en Conseil Communautaire du 22 février 2024,  
Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Habitat du 2 avril 2024,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Approuver la poursuite des démarches pour la mise en place de la Réforme du logement social et des obligations incombant à la CC2T (ex. création CIA, PPDG...),**
- **Constituer la CIL selon les modalités ci-dessus et la mobiliser pour permettre la poursuite de la réalisation des différents documents et procédures intercommunales liées au logement social,**
- **Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tout document afférent à leur mise en œuvre.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX